

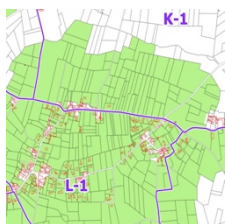
❑ Déclaration d'affectation parcellaire



Les DAP (Déclaration préalable d'Affectation Parcellaire) doivent être enregistrées **au plus tard le 31 mars**. Nous vous invitons à enregistrer vos parcelles sur le site internet : <http://innov-bourgogne.fr/> . Vous pouvez trouver toutes les informations sur le site extranet : http://extranet.cremantbourgogne.fr/declarations-obligatoires/declaration-d-affectation-parcellaire-dap-_72.htm .

Pour les vignes dans le Beaujolais et le Chablisien plantées après la date du 1^{er} janvier 2016, et à la suite d'une décision du Conseil d'Administration de l'UPECB, nous vous proposons également de les saisir sur la base innov-agro. Merci de bien indiquer la date de plantation. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter l'UPECB (e.navarro@cremantbourgogne.fr ou Tel. 03 80 22 32 50).

❑ Délimitation parcellaire de l'aire géographique pour l'appellation Crémant de Bourgogne.



A compter du lundi 26 mars, une enquête publique est ouverte pendant deux mois sur les 377 communes qui constituent l'aire d'appellation Crémant de Bourgogne. La délimitation parcellaire n'avait jamais été réalisée sur les vignobles du Beaujolais et du Chablisien pour l'appellation Crémant de Bourgogne. Ce travail de délimitation est aujourd'hui réalisé. L'enquête publique permet à quiconque de consulter en mairie la nouvelle délimitation. Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation. Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante : INAO Parc du Golf - Bâtiment BOGEY 16 Rue du Golf 21800 QUETIGNY ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr . Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30 avril 2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Depuis 1975, l'UPECB n'a pas remis en cause l'existence des communes du Beaujolais dans l'aire d'appellation Crémant de Bourgogne. Les parcelles susceptibles de produire du raisin à destination du Crémant de Bourgogne aujourd'hui plantées dans les appellations beaujolaises pourront toujours être affectées dans le respect des conditions de production de l'appellation (cf – cahier des charges).

A l'issue de l'enquête publique et après une Procédure Nationale d'Opposition et s'il n'y a pas de réponse à formuler à la suite des réclamations déposées, la nouvelle délimitation parcellaire sera annexée au cahier des charges pour être homologuée par l'Etat français et publiée au Journal Officiel de la République.

Vos représentants à l'UPECB sont en discussion avec l'INAO pour que cette délimitation parcellaire soit applicable pour permettre aux vignes plantées après le 1^{er} janvier 2016 dans le Beaujolais et le Chablisien de pouvoir être engagées pour la récolte 2018.

☐ 7^{ème} Trophée du Crémant de Bourgogne



Pour la septième édition, le Trophée Crémant de Bourgogne s'organise sur 6 golfs dont un nouvel entrant : le golf de Dijon-Norges (en remplacement du golf de Beaune). Comme chaque année, 6 jours de compétition suivi d'une finale au Golf de la Roseraie à Chalon sur Saône (Information en complément sur le site extranet.cremantbourgogne.fr – onglet communication). Une soirée de prestige sera organisée le samedi 30 juin à l'abbaye de Cluny. Pour cette occasion, il sera proposé un dîner.

Nous proposons à chaque producteur-élaborateur de participer à ce Trophée en participant à l'une et/ou l'autre des options suivantes :

- nous recherchons des bouteilles de Crémant de Bourgogne à offrir pour les dotations des 6 journées de compétition. les vins sont offerts aux participants selon leur classement. **Merci d'adresser vos bouteilles à l'UPECB (132 route de Dijon, 21200 Beaune) ou de contacter l'UPECB pour que nous puissions organiser le prélèvement (Tel. 03 80 22 32 50 ou e.urbano@cremantbourgogne.fr)**
- Vous pouvez être présent sur l'une et/ou l'autre des 6 journées de golf et de la finale comme participant (pour les golfeurs). Vous pouvez également venir présenter vos Crémant de Bourgogne sur le parcours – prestation très appréciée des golfeurs.
- Vous pouvez vous inscrire au dîner qui se tiendra à l'abbaye de Cluny. Vous y êtes très chaleureusement invité.

Nous remercions nos partenaires pour cette septième édition :



Merci de contacter l'UPECB pour toutes inscriptions (Contact: e.urbano@cremantbourgogne.fr ou tel. 03 80 22 32 50).

☐ Congrès et concours national des Crémants



le 27^{ème} congrès et concours national des Crémants se dérouleront les 26,27 et 28 avril 2018 à Bordeaux. Pour son Assemblée générale, Monsieur Serge Papin PDG du groupement coopératif Système U, sera invité pour participer à un débat sur le thème « du partage de la valeur ajoutée ». A la suite de différents témoignages d'entreprises, diverses questions seront posées comme la hiérarchisation et le positionnement des vins effervescents en rayon - l'incidence des vins revendiqués en bio - l'utilisation d'une même étiquette de MDD par système U pour 3 Crémants issus de 3 régions différentes - l'avenir des réseaux actuels de commercialisation et le rôle des multinationales du net -...

Nous vous souhaitons nombreux à participer à ce Congrès. Nous vous invitons à contacter l'UPECB pour vous inscrire (contact : e.urbano@cremantbourgogne.fr ou Tel. 03 80 22 32 50).

☐ Cave de prestige UPECB / BIVB



Les vins sélectionnés pour la cave de prestige du BIVB sont destinés pour les actions de promotion de l'UPECB et du BIVB. L'UPECB organise de nombreux évènements, relations presses, partenariats divers pour lesquels nous présentons toute la diversité des Crémant de Bourgogne. En 2017, se sont près de 2000 bouteilles qui ont pu être dégustées dans le cadre des actions de l'UPECB. Nous vous invitons à présenter vos échantillons pour la sélection : des Crémant de Bourgogne blanc et rosé, millésimés, d'assemblage, blanc de blancs et blancs de noirs. N'hésitez pas à présenter des Crémant de Bourgogne Eminent et Grand Eminent. Nous avons également besoin de magnums. Pour les dépôts :

Pour rappel : Au CITVB à Beaune – contacter Hervé Bianchi au 06 48 16 59 15

Au BIVB à Chablis - 3 et 4 avril, de 9h à 17h

Au BIVB à Mâcon - 28 mars, de 9h à 17h

☐ Agenda

- ✓ 28 mars: Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Crémants
- ✓ 6 avril: Dégustation contrôle produit
- ✓ 26 au 28 avril : Congrès et concours national des Crémants
- ✓ 27 avril : Dégustation contrôle produit
- ✓ 3 mai: Commission économie UPECB
- ✓ 16 mai : Conseil de Bassin
Soirée accréditation des formateurs du BIVB / appellation Crémant de Bourgogne
- ✓ 17 mai : Conseil d'Administration UPECB
- ✓ 18 mai : Dégustation contrôle produit
- ✓ 30 mai : Commission d'enquête INAO